

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

LUNDI 3 NOVEMBRE 2025 A 18H

L'an deux mil vingt-cinq, le trois novembre, le conseil d'administration dûment convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Président.

Date de la convocation : 17 octobre 2025

Présents :

Membres élus présents : Mesdames BOISSET Séverine, CHARRIERE Elisabeth, BARTHELEMY Marie-France, DALLONGEVILLE Danielle, Messieurs GERVAIS Patrick, QUERCI Gérard

Membres nommés présents : Mesdames SERRANO Bégonia, Messieurs DUPART Bernard, RALLO Marc

Membres absents : Mesdames TRUILLET Florence, SERIO Isabelle, SANTACRUZ Sandrine, CAYROL Paulette, LE BORGNE Josiane, DELENTE Raphaëlle

Procurations : de Madame LE BORGNE Josiane à Monsieur GERVAIS Patrick, de Madame TRUILLET Florence à Madame CHARRIERE Elisabeth

Secrétaire de séance : Madame CHARRIERE Elisabeth

<u>NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE</u>	15
<u>NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS</u>	9
<u>NOMBRE DE PROCURATIONS</u>	2
<u>NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS</u>	11

ORDRE DU JOUR :

1. Décision modificativen°1 – Budget CCAS – Exercice 2025
2. Approbation de la convention entre EDF et le CCAS de Clarensac
3. Approbation de la convention entre Bonjours et le CCAS de Clarensac

Ouverture de la séance à 18h01

Monsieur Patrick GERVAIS, le Président, désigne Madame CHARRIERE Elisabeth comme secrétaire de séance.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance, adopté à l'unanimité

1. Décision modificative N°1 – Budget CCAS – Exercice 2025

Monsieur le Président, rapporteur, expose :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au CCAS

Vu le budget primitif de l'exercice 2025 adopté par délibération du 11 avril 2025

Considérant qu'il convient de régulariser la dotation annuelle aux amortissements pour un montant de 402€

Considérant que cette opération nécessite un virement de la section de fonctionnement à la fonction d'investissement afin de financer la reprise d'amortissement correspondante.

Le conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 :

- D'adopter la décision modificative N°01/2025 telle que présentée ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT / €
011	615221	Entretien BTS	-402
042	6811	Dotation aux amortissements	+ 402
SECTION D'INVESTISSEMENT			
040	28188	Reprise amortisse	+402
020	21848	Autres matériel de bureau	+402

2. Signature d'une convention avec EDF

Monsieur le Président, rapporteur, expose :

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Clarensac est un référent de l'action sociale de proximité. Il a une mission d'écoute, d'aide et d'orientation pour un meilleur accès aux droits. Il lutte contre l'isolement et la précarité dans une démarche d'échanges avec ses bénéficiaires ainsi qu'avec les acteurs locaux de l'action sociale. Il favorise les actions de proximité visant à la mixité sociale et au développement de liens intergénérationnels.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'autoriser la signature d'une convention avec EDF afin de permettre aux habitants en situation de précarité énergétique :

De bénéficier d'actions de prévention permettant la maîtrise des consommations d'énergies
De connaître les différents dispositifs et procédures d'aide en matière d'énergie,
D'être informés et orientés vers les différents partenaires habilités à constituer ou à les aider à constituer des dossiers de demande d'aide.

Il vous est donc proposé :

D'autoriser Le Président ou son représentant à signer la convention avec EDF selon des modalités pratiques définies dans la convention annexée.

3. Signature d'une convention avec BONJOURS groupe présence 30

Monsieur le Président, rapporteur, expose :

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Clarensac est un référent de l'action sociale de proximité. Il a une mission d'écoute, d'aide et d'orientation pour un meilleur accès aux droits. Il lutte contre l'isolement et la précarité dans une démarche d'échanges avec ses bénéficiaires ainsi qu'avec les acteurs locaux de l'action sociale. Il favorise les actions de proximité visant à la mixité sociale et au développement de liens intergénérationnels.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'autoriser la signature d'une convention avec Bonjour afin de développer un service de téléassistance, au bénéfice des personnes âgées ou à mobilité réduite, géré par l'association Bonjours -Groupe Présence 30 ASPAF.

L'association met en œuvre :

- un matériel remis au domicile de l'abonné permettant de lancer un appel par l'intermédiaire du réseau téléphonique,
- un service d'écoute et de veille 24 h / 24 h, 7 jours /7,
- un réseau local d'intervention reposant sur la parenté, le voisinage, les amis, les membres des clubs des Aînés, les secours d'urgence (SAMU - Pompiers - Gendarmerie etc.) selon les priorités fixées par l'abonné.

Dans le cadre de ce partenariat l'abonné, administré de la commune, bénéficie de la gratuité des frais d'installation à son domicile (soit 20 euros TTC au 1er janvier 2025).

Il vous est donc proposé :

D'autoriser Le Président ou son représentant à signer la convention avec Bonjours Groupe présence 30 selon des modalités pratiques définies dans la convention annexée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 18H26.

Procès-verbal mis à l'approbation du conseil d'administration du 02 mars 2026
Adopté à *unanimité*
Publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> en date du 03 mars 2026

Le Président,
Patrick GERVAIS

La secrétaire de séance,
Elisabeth CHARRIERE

